

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-087
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Adoption du Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210, rue Foisy, secteur Lévis)
Date : Le 29 mars 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2015-15-27 modifie le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210, rue Foisy, secteur Lévis).

Ce règlement a pour objet l'agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215. L'agrandissement de la zone H2210 permettra la construction d'une habitation multifamiliale (12 logements) (H10) sur le lot 5 038 371 du cadastre du Québec situé dans la zone H2215 (Annexe 1 : Plans de localisation).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées, tel qu'il est prévu à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, a pris fin le 17 mars 2016. Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2015-15-27).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire PL Date : 29, 03, 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

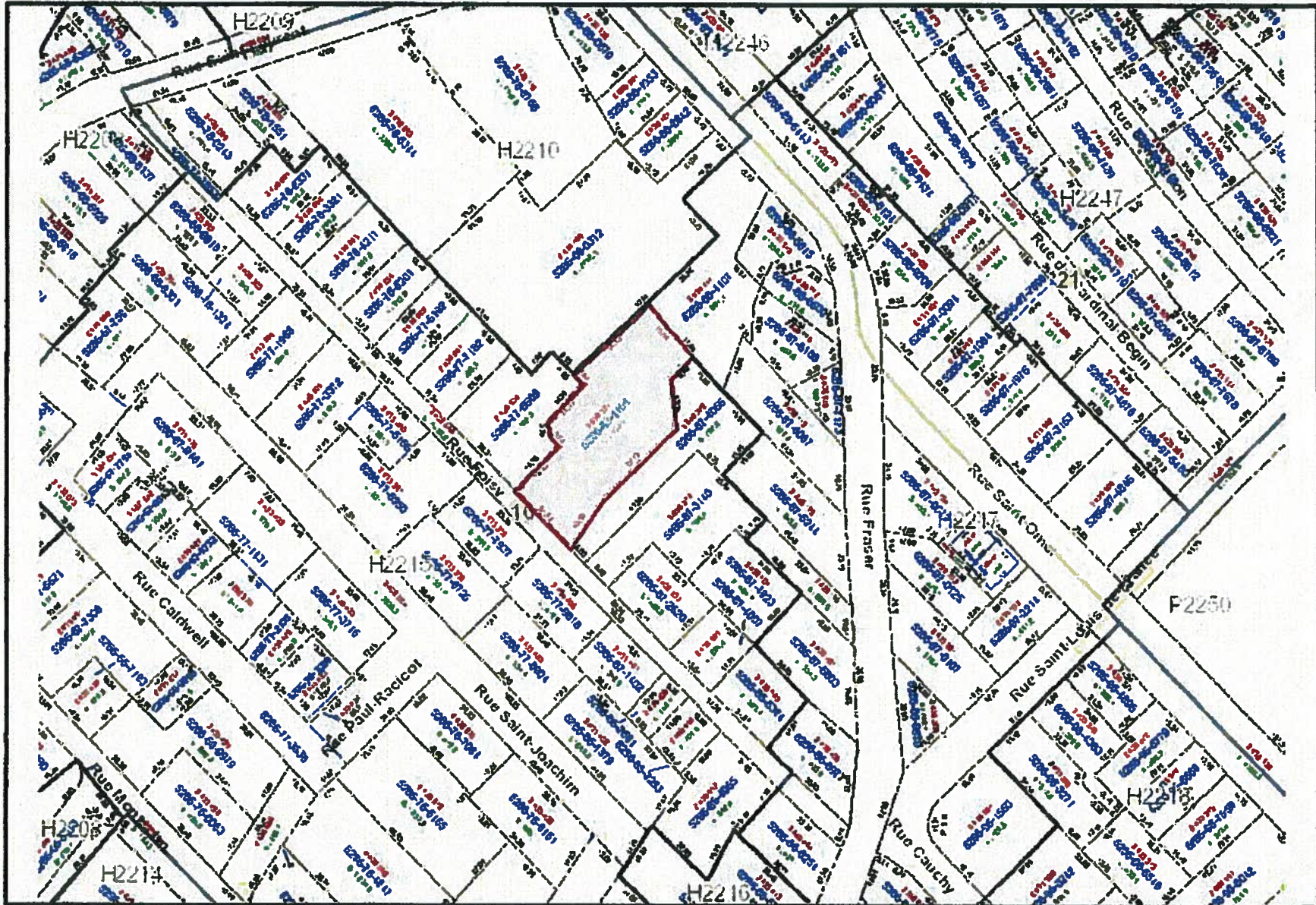
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville l'adoption du Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210, rue Foisy, secteur Lévis), et ce, sans changement en regard de la résolution CV-2016-01-52.

- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation
Annexe 2 : Règlement RV-2015-15-27

Préparé par : <u>Michel Monat</u> Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme		
Michel Monat, aménagiste et avocat		
Recommandé par : <u>Sébastien Humeau</u>		
SÉBASTIEN HUMEAU, GESTIONNAIRE DE PROJETS ÉCOPOLITIQUES		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>		Date : 2016 / 03 / 30

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 31 / 03 / 2016



Lot visé

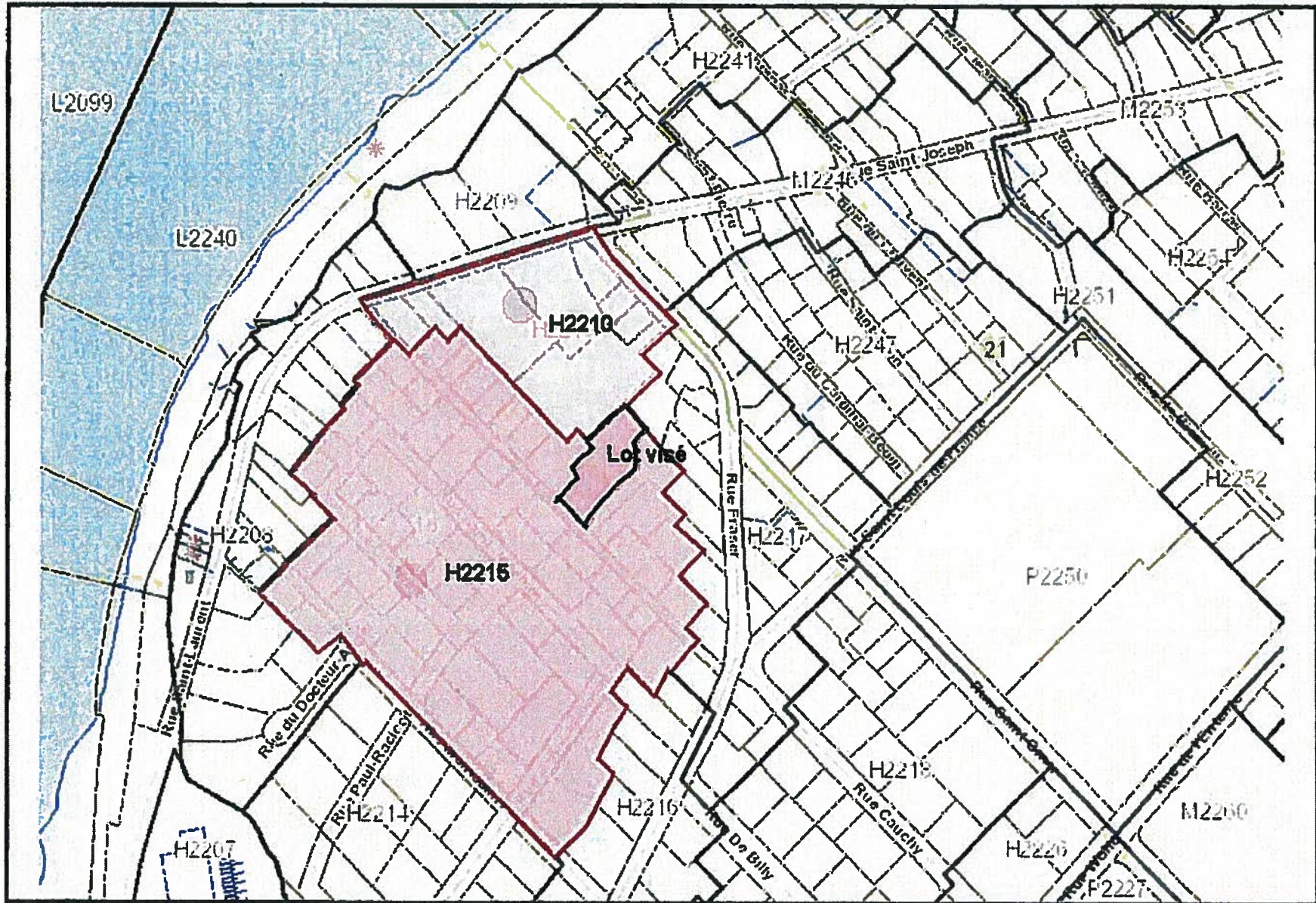
Lot 5 038 371

05/10/2015 12:01:19



Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.

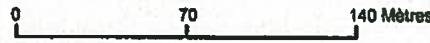




Zones H2210 et H2215

05/10/2015 02:07:24

Lot 5 038 371



Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



**Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière

